

# **UNDT/2010/125, Teferra**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Alors que l'intimé soutient que les têtes de dommages reconnus sont: la perte pécuniaire réelle; Dommages-intérêts pour l'erreur procédurale et les dommages moraux, le Tribunal ne considère pas cette liste comme exhaustive. Le tribunal ne peut conclure que si des procédures appropriées avaient été suivies, le demandeur aurait été sélectionné pour le poste de sujet. Néanmoins, il considère que la perspective de sélection du demandeur était très élevée en raison du fait qu'il était le seul candidat jugé adapté au poste par le comité de sélection consultatif. Ainsi, la décision contestée a un impact considérable sur la vie du demandeur en ce qu'il a perdu l'occasion de passer au niveau G-7 et en tant que tel, il a droit à une compensation pour l'opportunité perdue

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur est membre du personnel de la Commission économique pour l'Afrique qui conteste la décision de réadverter la vacance du poste d'assistant postal (superviseur du registre) au niveau G-7. Les faits donnant naissance à la demande devant le Tribunal sont contenus dans le jugement n ° 084 de l'UNT (2010). Dans ledit jugement, après avoir découvert en faveur du demandeur, le tribunal a ordonné aux parties de fournir des soumissions écrites sur la réparation appropriée qui devrait être ordonnée.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

L'intimé est condamné à payer au requérant le salaire de base net de trois mois en compensation de compensation pour la perte de la possibilité d'être nommé au poste d'assistant postal au niveau G-7 avec intérêt à 8% à partir de 90 jours à compter de la date d'émission de ce jugement jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

### Applicants/Appellants

Teferra

### Entité

CENUA

### Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/018

### Tribunal

TCNU

### Lieu du Greffe

Nairobi

### Date of Judgement

15 Jul 2010

### Duty Judge

Juge Boolell

### Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Perte de chance

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Procédure régulière

## Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 10.5
- Article 10.6
- Article 10.7

## Jugements Connexes

UNDT/2010/040

UNDT/2010/026